



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Ghislaine CORJON, Madeleine FRANCHINA, Marie-Thérèse FORESTIER, Corinne GILLES, Sylvie MOREAU, Nicole POMPEIGNE et Annie VADENNE, et Messieurs Claude BRIAND, Sylvain COUTANT, Serge MERCADIE, Philippe THIERRY et Michel QUENARDEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Madame Karine RAGU et Messieurs Claude de GANAY et Philippe PAYARD

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CORJON

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2015.

### DELIBERATION N° 2015-108

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

**Décision n° 2015-19 du 6 novembre 2015** : Un contrat d'une durée de 4 ans est conclu avec la Lyonnaise des Eaux pour le contrôle annuel des hydrants de la commune. Le montant de la prestation s'élève à 38,50 € par hydrant.

**Décision n° 2015-20 du 20 novembre 2015** : Un marché pour la construction d'une réserve incendie au lieudit La Noue d'Eguillon est conclu avec l'entreprise TPL sise 12 avenue Ampère à St Jean de Braye. Le montant du marché s'élève à 44.506 € HT.

**Décision n°2015-21 du 30 novembre 2015** : A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, un bail commercial d'une durée de 9 ans est conclu avec la société BIOALLIANCE pour un local situé en sous-sol de l'immeuble communal sis 8 rue Jules Audry à Dampierre-en-Burly. Le montant mensuel du loyer est fixé à 250 € HT.

**Décision n°2015-22 du 7 décembre 2015** : Un marché pour la location de décorations de Noël est conclu avec l'entreprise ISI ELEC. Le montant du marché s'élève à 22.800 € HT.

### DELIBERATION N° 2015-109

Budget de la commune – Revalorisation des tarifs

Monsieur le Maire propose une revalorisation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et présente les propositions jointes en annexe.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

**DELIBERATION N°2015-110****Budget de l'eau et de l'assainissement - Revalorisation des tarifs**

Le Conseil municipal fixe les tarifs de l'eau et de l'assainissement, à compter de la 1<sup>ère</sup> facturation de l'exercice 2016, comme suit :

Location compteur calibre 15	25 €
Location compteur calibre 20	45 €
Location compteur calibre 30	57 €
Location compteur calibre 40	60 €
Eau prix au m3	0,75 €
Assainissement prix au m3	2,17 €
Ouverture/fermeture d'un compteur	69,42 €

**DELIBERATION N° 2015-111**

Travaux d'amélioration thermique des bâtiments communaux sis Rte Nationale Indemnisation d'un commerçant ayant subi un préjudice économique

Par courrier en date du 5 novembre 2015, Madame Marjory MERCADIE, gérante de l'institut de beauté Effet Poudré, sollicite le versement d'une indemnité afin de compenser les pertes financières subies en raison des travaux réalisés par la commune sur les bâtiments communaux sis Rte Nationale. Elle joint à l'appui de sa demande ses déclarations mensuelles de chiffres d'affaires.

Monsieur le Maire propose, compte tenu :

- du lien direct de causalité entre les travaux réalisés et le préjudice subi par le commerçant
- du caractère anormal (troubles qui, par leur importance ou leur durée excèdent les simples inconvénients ou gêne que les riverains doivent normalement supporter sans indemnité) et spécial (le dommage est individualisé) du préjudice

de verser une indemnité de 647 € à Madame Marjory MERCADIE.

Cette indemnité compense les pertes subies par l'institut de beauté en octobre 2015.

*Monsieur Serge MERCADIE ne prenant pas part au vote,*

Le Conseil Municipal accepte par 10 voix pour et 1 voix contre (Mme Marie-Thérèse FORESTIER) la proposition ci-dessus.

**DELIBERATION N° 2015-112****Budget de l'eau et de l'assainissement - Admission de titres en non-valeur**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, à la demande de Monsieur le Trésorier de Sully sur Loire, d'admettre en non-valeur des titres de recettes, émis pour le compte du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement, pour un montant de 407,80 €.

Le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus.

**DELIBERATION N° 2015-113**

Demande de subvention auprès du Conseil départemental  
au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil départemental une subvention pour les concerts des groupes Yogan et Miouze qui se produiront sur scène à Dampierre-en-Burly le 25 juin 2016 dans le cadre du Festival d'un soir.

**DELIBERATION N° 2015-114**

Modification des statuts du syndicat mixte Pays Forêt d'Orléans Val de Loire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5711-1, L 5711-2 et L 5711-3 relatifs aux syndicats mixtes fermés, et L5211-20,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire modifiés par arrêté préfectoral du 17 avril 2013,

Vu la délibération du Comité Syndical du Pays Forêts d'Orléans Val de Loire n°2015-20 en date du 8 octobre 2015 portant sur la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Orléans Val de Loire

Vu le projet de statuts du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire joint à la délibération n°2015-20 susvisée, Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour des statuts du Pays en modifiant notamment la référence aux cantons, en inscrivant la nouvelle appellation du contrat régional de pays et les évolutions dans les politiques européennes (programme Leader) et nationales ( opération en faveur de l'artisanat et de commerce),

Considérant qu'en l'état actuel, seuls les délégués représentant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au sein du comité syndical dispose du droit de vote pour l'exercice de la compétence « Elaboration, gestion, suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) »,

Considérant que la modification projetée permet d'assurer une représentation plus démocratique en permettant aux délégués représentants les communes de participer au vote des délibérations concernant le SCOT aux côtés des délégués représentant l'EPCI dont leur commune est membre.

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts du syndicat Mixte de Pays Forêt d'Orléans Val de Loire.

**DELIBERATION N° 2015-115**

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'Etat peut participer au financement des travaux d'aménagement d'une citerne à incendie à la Noue d'Eguillon au titre de la DETR comme suit :

- ✓ plafond de la dépense subventionnable : 500.000 € HT
- ✓ taux de la subvention pour une commune de moins de 2000 habitants : de 25 à 50 %

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement d'une citerne à incendie à la Noue d'Eguillon ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

**DELIBERATION N°2015-116**

Participation à une classe de découverte

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les élèves de la classe de Monsieur BOTTON vont participer du 28 mai au 7 juin 2016 à une classe de découverte organisée par les Œuvres Universitaires du Loiret à LANS EN VERCORS.

Il précise que le coût du séjour s'élève à 520 € par élève et que le Conseil Départemental participe à hauteur de 65 €.

Le Conseil Municipal fixe la participation communale au séjour susdit à la somme de 200 € par élève.

Suspension de séance à 20h50 - Réouverture de séance à 20h57.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h00.

Le Maire

Serge MERCADIE